



MRC du
HAUT-SAINT-LAURENT

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 298-2017
modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé
de la MRC du Haut-Saint-Laurent

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Laurent Lampron, directeur général/secrétaire-trésorier par interim de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent à l'effet que **le règlement 298-2017 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé** est entré en vigueur le 14 mai 2018, jour de la signification de l'avis par M. Marc Croteau, sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Ce règlement a été adopté le 14 mars 2018 lors d'une séance ordinaire du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent.

Le règlement 298-2017 vise l'agrandissement du périmètre urbain à Howick, d'une superficie de 8 hectares.

Copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC du Haut-Saint-Laurent, situé au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi de 8 h à 12 h.

DONNÉ À HUNTINGDON, ce 26 juin 2018.

Laurent Lampron
Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur(trice) général(e) et secrétaire-trésorier(ère) de la municipalité de Franklin certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis susdit en en affichant copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h et 17h les 3^e, 4^e et 5^e jour de juillet 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour de juillet 2018.

Directeur(trice) général(e) et
secrétaire-trésorier(ère)